



Type	Année	N°chronologique	code
AU	2022	125	999

Le Maire d'Arvert

- Vu le code de la route et notamment les articles R411-1, R411-2, R411-3, R411-4, R411-5, R411-7, R411-8, R411-25, R411-26, R411-28, R417-10 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4 et L 2213-5, L 2215-4 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, autorisant la course cycliste
- Vu l'arrêté préfectoral n°356/2017 du 29 Août 2017
- Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants et des spectateurs sur tout le parcours de la course cycliste dite « les boucles de la Seudre » dont l'organisateur est l'AVENIR CYCLISTE ETAULAIS, le Dimanche 18 Septembre 2022 de 14h. à 17.30 heures

A R R E T E

ART. 1 – Le tracé de la course s'établit ainsi :

GRAND CIRCUIT

partie A : -Départ rue des Bernards de Coux

-rue du Moulin Brûlé

-Chemin rural direction R268, au sud de Dirée

Partie B : -RD268 (jusqu'au carrefour de la Bouverie)

-RD25(direction Ronce,puis giratoire dit de Dirée

-RD 268

Partie C : -rue du Petit Bois

-rue des Bernards de Coux

PETIT CIRCUIT

-Rue des Bernards de Coux

-rue du Moulin brûlé

-chemin rural (jusqu'au lieu dit le Métairie)

-rue des Blés d'Or

-rue du Petit Bois, puis rue des Bernards de Coux

ART.2 – La circulation de tous les véhicules à moteur et cycles se fera:

-En sens unique dans les parties A et C

-En double sens dans la partie B

-En sens unique sur le petit circuit

ART. 3 : Le stationnement sera interdit des deux cotés de la chaussée sur les tronçons A et C, ainsi que sur le petit circuit.

ART. 4– Il appartient aux organisateurs en coordination avec les services technique de la ville d'Arvert de mettre la signalisation en place (panneaux, barrières, bottes de paille si nécessaire).

ART. 5 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, La police et la secrétaire générale de l'application du présent arrêté, qui sera publié conformément à la Loi et diffusé à

Monsieur. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA TREMBLADE

Monsieur le Président Avenir Cycliste Etaulais

Monsieur le responsable des Services Techniques d'ARVERT.

Conseil Général

CARABUS

Fait à ARVERT, le 07 Septembre 2022

Mme Le Maire,



M.C. PERAUDE